

# l'Écho-logis (petit frère de l'Écho du Pays rabastinois) n°4 du 4 avril 2020

le quotidien rabastinois qui vous accompagne tous les jours pendant le confinement

---

## Les amours contrariées de Claude et Antoinette 4/5

par Daniel Brouzes

article publié dans l'Écho du Pays rabastinois  
n°237 de l'été 2007



Il était environ les onze heures du matin, ce dimanche, jour chômé, au moment où toute la campagne environnante était venue à la ville pour la messe et où les Rabastinois eux-même, après l'office, bavardaient ou faisaient quelques achats dans les boutiques avant le repas.

Comme Jean Bréténou sortait donc de la boutique, il vit Antoinette Gayral qui y entrait, portant un enfant emmailloté qu'elle déposa derrière la porte en s'écriant : « *Canaille ! Gusaille<sup>1</sup> ! voilà l'enfant de votre fils !* » Le père Rivières était alors derrière son comptoir, occupé à des écritures, la mère à son ménage et les filles à servir. Après avoir déposé l'enfant, Antoinette sortait déjà quand la femme de Rivières ordonna à ses deux filles de ne pas la laisser partir.

Sur ce, Marianne, l'aînée des deux, se précipita, saisit Antoinette par ses jupes et la fit rentrer dans la boutique en lui criant de reprendre son enfant. On ferma aussitôt la partie basse de la porte pour limiter le scandale mais déjà les cris alertaient les passants. Bientôt il y eut plus d'une centaine de personnes rassemblées dans la rue.

Le sieur Mathieu Sabatier, bourgeois, qui était là comme bien d'autres, entendit Antoinette crier qu'on vînt lui donner du secours parce qu'on la battait. Jacques Rouquès, le jeune fils d'un médecin de la ville, vit toute la scène : Antoinette, dans la boutique, recevait des coups de poing sur la tête et sur les épaules.

La demoiselle Antoinette Jaybert, qui se trouvait près du fossé de la ville, vis-à-vis de la maison des Rivières, entendit Antoinette qui pleurait beaucoup et criait au secours. Elle accourut avec d'autres, elles l'arrachèrent des

mains de la femme Rivières, et, l'ayant délivrée, la conduisirent chez elle, ses coiffes étant déchirées et son sein découvert. Jean Bréténou, qui était parti, entendit encore des bruits et des cris et vit le monde affluer. Il revint sur ses pas jusque devant la maison des Rivières. Là, il vit Antoinette qui s'en allait en criant « *[Qu'il] vous en souviennne !* » Marianne Rivières sortit avec l'enfant et le posa à même le sol, devant la porte de la maison qu'ils habitaient. Mais une femme présente dans la rue, la jardinière du sieur Flottes, releva l'enfant de terre.

Ensuite, Jacques Rouquès vit une des deux filles Rivières – en fait Marianne – prendre l'enfant des mains de la jardinière et le coucher à terre devant l'autre maison que les Rivières possédaient dans la même rue. L'enfant y resta un moment, « *jusques au tant que nous y fûmes pour le faire recevoir aud. Rivières, et à son refus, le fîmes porter à l'hôpital* » rapportera Jacques Rouquès.

Le jour-même, 18 avril 1751, et c'est là où les choses vont se compliquer pour la justice, Antoinette déposa une seconde plainte, cette fois à l'encontre de la famille de Claude. Cette nouvelle plainte était relative aux coups reçus dans la boutique.

**À suivre...**

1. : Gusaille : gusalhe, dérivé de gus – gueux – est présent dans le dictionnaire occitan-français de Louis Alibert. Il exprime l'état des gueux, « gueuserie » donc mais ce mot français n'en est pas l'équivalent dans son emploi injurieux.